

DEUX VOLEURS DE CAMIONNETTE INTERPELLÉS EN FLAGRANT DÉLIT

SAINT-ANDRE. Ils ont inventé une histoire pour détourner l'attention. Deux jeunes âgés de 20 et 21 ans sont interpellés dans la nuit de vendredi à samedi alors qu'ils tentent de voler la camionnette d'un magasin de bricolage. En garde à vue, ils expliquent qu'ils sont employés au noir et que leur patron ne les a pas payés. Ils ont donc décidé de se payer en nature en volant la camionnette. Les policiers procèdent aux vérifications, convoquent le patron du magasin et demandent à voir le registre du personnel. Les deux jeunes disent avoir été embauchés par une personne et donnent un nom. Mais aucun employé de ce nom dans l'entreprise. La confrontation permet de tirer les choses au clair. Les deux garçons ont menti. Ils héritent d'une composition pénale pour dégradation de véhicule et tentative de vol pour le 27 décembre.

LE RÈGLEMENT DE COMPTE AU SABRE SE TERMINE BIEN

PETITE-ÎLE. En septembre dernier, un jeune homme se fait dérober son scooter. Très remonté après cette mésaventure, il active son réseau d'amis à la recherche du deux-roues. Cette semaine, il est alerté de la présence de l'engin dans la commune de Petite-Île. Accompagné de dalons, et muni d'un sabre à cannes, il se met en chasse. Avec un premier jeune, il a une explication virile. Il croise un autre protagoniste du vol et le menace à l'aide de son arme blanche. Finalement, il découvre où se trouve le scooter. Un râlé-poussé éclate entre les deux groupes. Fort heureusement, aucun blessé n'est à déplorer. Les victimes donnent l'alerte. Tout ce petit monde est interpellé et placé en garde à vue. Pour avoir voulu faire justice eux-mêmes, les jeunes comparaitront devant le tribunal correctionnel de Saint-Pierre en novembre.

ENTORSE SUR LE SENTIER DE GRAND BASSIN

LA PLAINE-DES-CAFRES. Une randonneuse d'une trentaine d'années a été secourue hier vers 16 h. Elle venait de se faire une entorse sur le sentier de Grand-Bassin. Elle a été transportée en hélicoptère par les gendarmes du peloton de haute montagne qui l'ont conduite au centre hospitalier de Bellepierre à Saint-Denis.

DIX-NEUF PIEDS DE ZAMAL "POUR SES POULES"

LE TAMPON. Vendredi, les gendarmes du Tampon ont découvert en patrouillant dans la commune des pieds de zamal dépassant la clôture d'un particulier. Ils ont fait aussitôt irruption sur les lieux. Interpellé et placé en garde à vue, le suspect a reconnu les faits de détention de produits stupéfiants. Il a admis les cultiver "pour ses poules". Il devra s'expliquer ultérieurement devant la justice.

L'ÉRUPTION DU PITON DE LA FOURNAISE SE POURSUIT

L'éruption du Piton de la Fournaise qui a débuté le 14 octobre se poursuivait hier, indique l'observatoire volcanologique, sans grand changement (notre édition d'hier). Le niveau du trémor, vibration liée à l'écoulement du magma et en partie proportionnel à son débit, est stable, représentant 40 % de sa valeur en début d'éruption. Aucun séisme n'est enregistré. En liaison avec l'éruption, le réseau de surveillance du volcan enregistre "une légère contraction à la base du volcan" et "une légère contraction et déflation [dégonflement] du sommet (de 3 à 5 centimètres)". Il n'y a aucun signe d'alimentation profonde en magma, précise l'observatoire.

Rappelons que l'éruption est visible de loin (2,5 km) du Piton de Bert (environ 4 heures AR) ou, pour des marcheurs entraînés, de plus près (600 m), en descendant dans l'enclos (5-6 heures AR en moyenne). L'accès au sommet du volcan et au belvédère du cratère Dolomieu est possible, mais l'éruption est invisible de ce point. Tenez compte du froid, matin et soir surtout, si le vent se lève : la température peut alors descendre, jusqu'à près de 5° la nuit.

Encore des feux de broussailles dans l'Ouest

Les pompiers ont encore eu fort à faire hier dans les hauts de l'Ouest.

Plusieurs feux de broussailles se sont déclarés à Cambaie, à proximité de la ravine Trois-Bassins, vers l'Etang-Salé et au niveau de l'Eperon, non loin de la route des Tamarins.

Ce dernier incendie a pris vers midi dans un secteur très escarpé et donc difficile d'accès au sol pour les sapeurs-pompiers qui ont demandé l'appui aérien d'un hélicoptère bombardier d'eau. Il a duré jusqu'en début de soirée hier. L'origine volontaire de ces nouveaux feux fait une nouvelle fois peu de doute.

Une interpellation à Plateau-Caillou

Par ailleurs, un jeune majeur a été interpellé par les gendarmes vendredi en fin de journée alors qu'il venait d'allumer un feu de broussailles à l'aide d'une cigarette. Sur les lieux, les militaires ont quadrillé la zone et effectué des recoupements grâce aux témoignages permettant l'identification de l'incendiaire. Le garçon, alcoolisé et sous zamal, n'a pas su donner d'explication réelle aux gendarmes. Désœuvré, sans emploi, il aurait dit aux militaires qu'il voulait s'amuser et voir l'intervention des pompiers. Le feu n'a pas eu le temps de prendre et a été rapidement maîtrisé. Le procureur de la République

a décidé de convoquer ce jeune homme devant le tribunal correctionnel pour dégradation volontaire par moyen dangereux.

4 hectares à la Plaine-des-Cafres

Vendredi en fin de journée, un incendie s'est déclaré à proximité du RSMA de la Plaine-des-Cafres. Alertés, les sapeurs-pompiers et les gendarmes se sont rendus sur les lieux. A l'aide de 4 véhicules, les soldats du feu ont combattu le feu de broussailles. L'incendie était circonscrit aux environs de 20 h. Entre 3 et 4 hectares de broussailles ont été détruits. Les militaires ont ouvert une enquête.

Mort d'une crise cardiaque à bord d'un bateau de plongée



L'ERMITAGE-LES-BAINS. Les massages cardiaques n'ont servi à rien. Hier matin, aux alentours de 10 h, un homme âgé d'une cinquantaine d'années a succombé à une crise cardiaque. Le malaise s'est produit alors que l'homme se trouvait sur un bateau de plongeurs, juste derrière la barrière de

corail au niveau de la plage de l'Hermitage. Les secours ont été prévenus et la victime a été hélitreuillée grâce à l'hélicoptère de la gendarmerie pour être ramenée sur la plage. Une fois le décès constaté, le corps a été remis à la famille (photo D.F.B.).

BRÛLÉE AUX DEUX JAMBES PENDANT UN BARBECUE

SAINT-DENIS. Une femme a été lourdement brûlée hier soir vers 20 h 30 aux deux jambes alors qu'elle participait à un barbecue sur l'aire de pique-nique du Brûlé, à proximité de l'ancien terrain de motocross. Prise en charge par les pompiers de Saint-Denis, elle a été conduite au centre hospitalier de Bellepierre où elle a été admise au service des brûlés.

Faites le plein de recettes en vidéo sur...

clicanoo.com

SAMEDI 30 OCTOBRE
DIAM'S
EN CONCERT
EXPO BAT ST PAUL

NOUVEL ALBUM - S.O.S.

www.diams-lesite.com

Otebiyé! 0262 300 800
www.otebiye.com

Retirez vos places dès 11h à la billetterie d'Expo Bat

Ouverture du Parc et accès concert dès 18h
Circulation assurée par Savannah jusqu'au Parc

Le Journal TRACE